

# Syndicat mixte des eaux Laffon Ladebat

65, rue Charles-de-Gaulle 55 210 Heudicourt-sous-les-Côtes

Tél : 03 29 89 32 29 Site Internet : www.siell.fr

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

**ANNÉE 2021** 

# Édito



Lionel JACQUEMIN Président du SieLL

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2021 retraçant l'activité de notre Syndicat.

L'année 2021, bien que très riche en évènements, fût encore très perturbée par la pandémie COVID 19.

Par mesure de précaution sanitaire vis-à-vis de nos abonnés, tous les travaux tels que les changements de compteurs et les petits entretiens de branchements n'ont pas pu être réalisés. Néanmoins nos agents se sont recentrés sur d'autres travaux d'entretien et de prévention : renouvellement de branchements, changement de vannes défectueuses, recherche et réparation de fuites... . Des travaux vitaux pour le bon fonctionnement de notre réseau et pour le maintien, voire l'amélioration du rendement.

Nous avons aussi poursuivi notre programme d'investissement : réalisation de la rénovation du réseau de distribution de la commune de Ranzières, finalisation des travaux de la DUP des sources de Trésauvaux / Les Éparges, aboutissement de l'étude de transfert de compétences (les conclusions ont été présentées aux 3 Communautés de Communes concernées au mois de décembre).

Les études préparatoires de toutes nos opérations structurantes ou de rénovation de réseau ont en partie été finalisées en vue d'un début de réalisation en 2022.

Ainsi l'année 2022 sera principalement occupée par le démarrage des Travaux pour les opérations de :

- Rénovation des réseaux de distribution de Varnéville, Savonnières en Woëvre, Varvinay, Woinville,
   Raulecourt et Ancemont
- Les dossiers de sécurisation Nord / Sud de la plaine de la Woëvre de Montvillers à Hattonchâtel et Rive droite du Val de Meuse de Troyon à Dieue sur Meuse

Nous finaliserons également un certain nombre de petites études telles que les études financières et juridiques ayant pour sujet des contrats de ventes en gros et la refonte de la grille tarifaire plus adaptée aux règles environnementales et à la typologie de nos abonnés.

Ces études et travaux ne pourraient pas être réalisés sans l'appui financier très important de nos partenaires que sont l'État, l'Agence de l'eau Rhin Meuse, le Conseil Départemental de la Meuse et la Région Grand Est.

Je tiens à tous les remercier pour leurs aides et l'intérêt qu'ils portent au SieLL.

L'adhésion de nouvelles communes sera également proposée aux membres actuels du Syndicat. En effet, plusieurs collectivités se sont rapprochées de nous ; nous devons étudier les conditions de leur intégration à notre structure.

Ainsi les perspectives de développement ne manquent pas pour notre Syndicat.

Cette dynamique est le résultat de la synergie entre nos partenaires financiers et institutionnels, nos prestataires, les membres du personnel, les Vice-Présidents, les membres du bureau et nos délégués.

À tous, je leur adresse mes plus vifs remerciements

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Président Lionel JACQUEMIN

# SOMMAIRE

CHAPITRE I.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	1
<ol> <li>PRÉSI</li> </ol>	ENTATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SIE LAFFON DE LADEBAT	1
1.1.	Présentation du territoire desservi (d101.0)	
1.2.	Mode de gestion et compétences du service de l'eau potable	
1.3.	Nature du service	5
1.4.	organisation du SIELL	
1.4.1		
1.4.2	i .	
1.5. 1.5.1	Prestataires	
1.5.1	·	
1.5.3	·	
CHAPITRE II.	INDICATEURS TECHNIQUES	
	BRUTES	
1. EAUX 1.1.	les Unités de distribution du siell	
1.1.	Unités de désinfection	
	NTERCONNEXIONS DE SÉCURISATION	
2.1.	Interconnexion avec le sie de piennes	
2.2.	Interconnexion avec la ville d'étain	
2.3.	Interconnexion avec le sie du soiron	
3. LAP	ROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE DU SIELL	12
3.1.	Les pÉrimètres de protection	12
3.2.	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (p108.3)	13
4. BILAN	v 2021	14
4.1.	Bilan de production et d'achat d'eau	
4.2.	Évolution des volumes prÉlevés / produits	
4.3.	Bilan Énergétique	
	IMES FACTURÉS ET RENDEMENTS	
5.1.	Évolution des volumes facturÉs et des rendements	
5.2.	Rendement par unitÉ de distribution – Année 2021	
5.3.	RÉpartition et Évolution des volumes facturÉs par type d'abonnÉs	
	IMOINE	
6.1. 6.2.	Les indices linéaires	
	ILS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	
7. DETA	Évolution du taux de renouvellement des rÉseaux (p107.2)	
7.1. 7.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des rÉseaux aep (p103.2B)	
7.3.	DÉlai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnÉs dÉfini par le service et taux de res	
de ce c	lÉlai (d151.0 & d152.1)	
7.4.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (p151.1)	
7.5.	Taux de réclamations (p155.1)	25
8. Quai	LITÉS DE L'EAU DISTRIBUÉE	26
8.1.	Le contrôle de la qualitÉ de l'eau (p101.1 & p102.1)	26
CHAPITRE III.	INDICATEURS FINANCIERS	27
1. Tarii	FICATION DE L'EAU	27
1.1.	Modalités de tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2022.	
1.2.	Facture d'eau type (d102.0)	
	PTE ADMINISTRATIF 2021	
2.1.	Section de fonctionnement	
2.1.1		
2.1.2	. Recettes de fonctionnement	30
2.2.	Section d'investissement	
2.2.1		
2.2.2		
2.3. 2.4.	État et durée d'extinction de la dette (p153.2) État des impayés fin 2020	
2.4. 2.5.	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (p154.0)	
	TARI FALL RÉCAPITUL ATIE DES INDICATEURS	
CHAPITRE IV	LARI FALLRECAPITULATIE DES INDICATEURS	34

# CHAPITRE I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

# 1. PRÉSENTATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SIE LAFFON DE LADEBAT

# 1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI (D101.0)

Le Service de l'eau potable du Sie Laffon de Ladebat (SieLL) est géré depuis 1947, année de sa création, au niveau

☐ Communal

#### 

Depuis la constitution du SieLL, le 10 octobre 1947, le territoire de sa compétence EAU s'est étendu au fur et à mesure des adhésions pour atteindre au 1er janvier 2022, un total de 57 membres comprenant 56 communes et 1 EPCI, soit 77 villages et hameaux (voir liste ci-dessous). Fait marquant au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'adhésion effective de la commune de Combres-sous-les-Côtes au SieLL. En termes de territoire, le SieLL dessert environ 12% des communes meusiennes.

Le SieLL dessert une population totale de plus de 11 565 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit 6,5% de la population du département de la Meuse.

Ancemont

Avillers-Sainte-Croix Béchamps (54) Boinville

Bonzée pour :

- Mesnil-sous-les-Côtes
- Mont Villers
- Bonzée en Woëvre
- Villers-Bonchamps

Bouconville-sur-Madt,

CodéCom Terres Touloise pour :

• Boucq (54)

Bouquemont

**Braquis** 

Broussey-Raulecourt pour:

- Broussey-en-Woëvre
- Raulecourt,

Buxières-sous-les-Côtes pour :

- Buxerulles
- Buxières-sous-les-Côtes
- Woinville

Buzy-Darmont pour:

- Aucourt
- Buzy
- Darmont

Combres-sous-les-Côtes

Lamorville pour :

• Deuxnouds-aux-Bois

Dompierre-aux-Bois
Doncourt-aux-Templiers

Eix

Éparges (Les) Frémeréville

Fresnes-en-Woëvre

Géville pour :

- Corniéville
- Gironville-sous-les-Côtes
- Jouy-sous-les-côtes

Girauvoisin Gussainville

Harville Hennemont

Herbeuville

Heudicourt-sous-les-Côtes

Jonville-en-Woëvre

Apremont-la-Forêt pour :

• Liouville

Loupmont

Maizeray

Manheulles

ivianneulles

Marchéville Monthairons (Les)

Montsec

Moulotte

Nonsard-Lamarche pour :

- Nonsard
- Lamarche-en-Woëvre

Pareid
Parfondrupt
Pintheville

Ranzières

Riaville

Ronvaux

Saint-Hilaire-en-Woëvre pour :

- Butgnéville
- Saint-Hilaire-en-Woëvre
- Wadonville

Saint-Jean-lès-Buzy

Saint-Julien-sous-les-Côtes

Thillot

Tilly-sur-Meuse

Trésauvaux

Troyon

Valbois pour :

- Savonnières-en-Woëvre
- Senonville
- Varvinay

Varnéville

Vigneulles-Lès-Hattonchâtel pour :

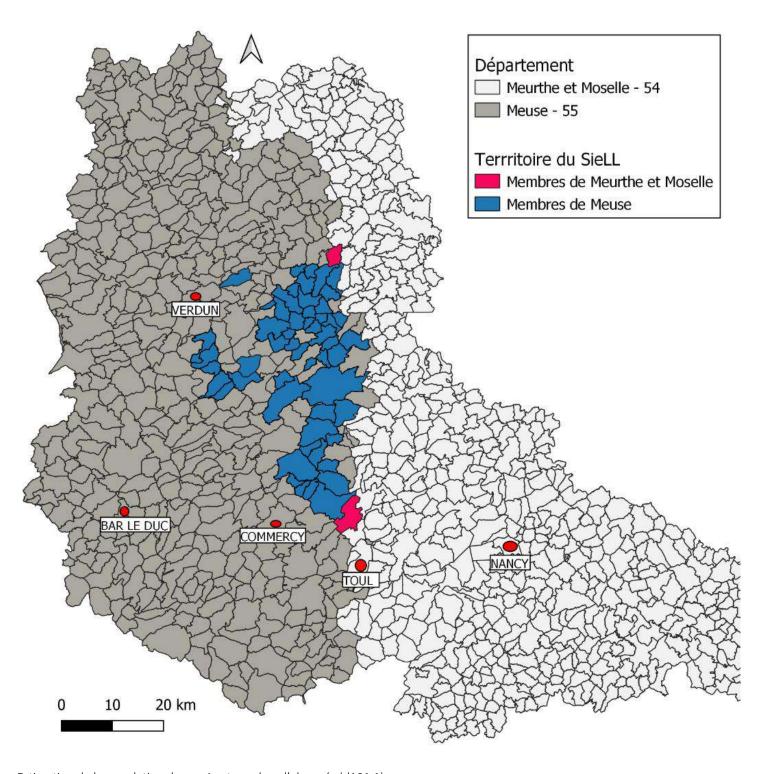
- Billy-sous-les-Côtes
- Creuë
- Hattonchâtel
- Hattonville
- Viéville-sous-les-Côtes
- Vigneulles-Lès-Hattonchâtel

Ville-en-Woëvre

Villers-sur-Meuse

Warcq Woël

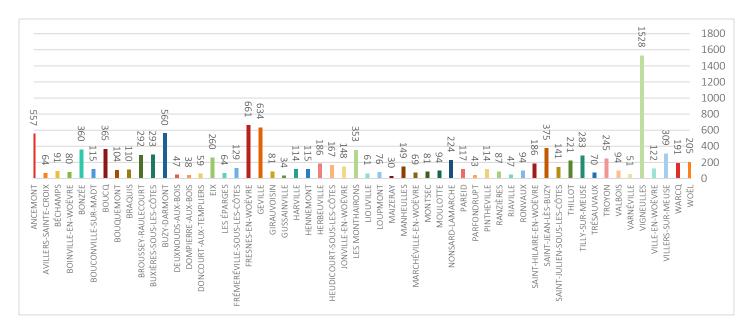
Figure n°1: Cartographie des membres du SieLL au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



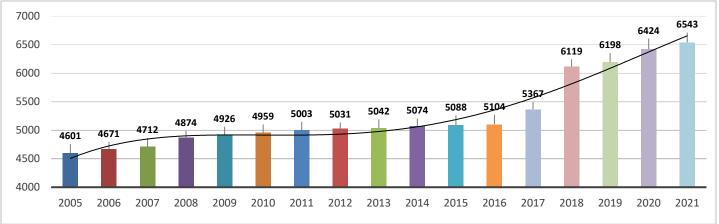
Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés (d101.1)

En 2021, le Siell a assuré l'alimentation et la distribution en eau potable à une population totale de 11 441 habitants ce qui représente moins de 6% de la population Meusienne (Données démographiques de l'année 2018 - valeur au 1er janvier 2021) et 6 543 abonnés (Voir tableau n°1, pages 4-5), soit respectivement 45 habitants de plus, et 119 abonnés de plus que l'année 2020.

Graphique n°1 : Représentation de la population par commune adhérente.







Le ratio du nombre d'habitants sur le nombre d'abonnés renseigne le caractère urbain ou rural du service. Plus simplement, il indique combien d'habitants sont alimentés par branchement (Voir tableau n°1, pages 4-5).

Ce ratio est essentiel, puisqu'il permet d'apprécier ou de nuancer le coût de certaines charges fixes ou d'appréhender les performances du réseau de distribution d'eau. En effet, en milieu rural, l'alimentation en eau potable des usagers nécessite le déploiement d'un linéaire de réseau plus important qu'en milieu urbain.

Le ratio moyen du SieLL est de 1,73 hab./abonné pour l'année 2021 contre 1,75 en 2020 et 1,77 pour l'année 2019. La valeur de ce ratio souligne une densité de population de type rural, voire très rural.

<u>Tableau n°1</u>: Population et abonnés desservis par commune et ratio – Année 2021

<u>Tableau n°1 :</u> Population et abonnés d	POPULATION 2019		Nombre d'habitants
MEMBRE	(au 01/01/2022)	ABONNÉS 2021	par abonnement
ANCEMONT	557	283	1,97
AVILLERS-SAINTE-CROIX	64	47	1,36
BÉCHAMPS	91	52	1,75
BOINVILLE-EN-WOËVRE	80	37	2,16
BONZÉE	360	210	1,71
BOUCONVILLE-SUR-MADT	115	57	2,02
CC TERRES TOULOISES - BOUCQ (54)	365	193	1,89
BOUQUEMONT	104	82	1,27
BRAQUIS	110	62	1,77
BROUSSEY-RAULECOURT	292	145	2,01
BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES	293	229	1,28
BUZY-DARMONT	560	287	1,95
DEUXNOUDS-AUX-BOIS	47	34	1,38
DOMPIERRE-AUX-BOIS	38	26	1,46
DONCOURT-AUX-TEMPLIERS	59	48	1,23
EIX	260	124	2,10
ÉPARGES (LES)	64	38	1,68
FRÉMERÉVILLE-SOUS-LES-CÔTES	129	69	1,87
FRESNES-EN-WOËVRE	661	382	1,73
GEVILLE	634	337	1,88
GIRAUVOISIN	81	46	1,76
GUSSAINVILLE	34	19	1,79
HARVILLE	114	61	1,87
HENNEMONT	115	60	1,92
HERBEUVILLE	186	103	1,81
HEUDICOURT-SOUS-LES-CÔTES	167	139	1,20
JONVILLE-EN-WOËVRE	148	100	1,48
LIOUVILLE	61	55	1,11
LOUPMONT	76	73	1,04
MAIZERAY	30	14	2,14
MANHEULLES	149	82	1,82
MARCHÉVILLE-EN-WOËVRE	69	35	1,97
LES MONTHAIRONS	353	182	1,94
MONTSEC	81	62	1,31
MOULOTTE	94	55	1,71
NONSARD-LAMARCHE	224	136	1,65
PAREID	117	57	2,05
PARFONDRUPT	43	26	1,65
PINTHEVILLE	114	54	2,11
RIAVILLE	87	66	1,32
RANZIÈRES	47	25	1,88
RONVAUX	94	53	1,77
SAINT-HILAIRE	186	100	1,86
SAINT-JEAN-LÈS-BUZY	375	163	2,30
SAINT-JULIEN-SOUS-LES-CÔTES	141	68	2,07
THILLOT	221	125	1,77

MEMBRE	POPULATION 2019 (au 01/01/2022)	ABONNÉS 2021	Nombre d'habitants par abonnement
TILLY-SUR-MEUSE	283	145	1,95
TRÉSAUVAUX	70	37	1,89
TROYON	245	133	1,84
VALBOIS	94	72	1,31
VARNÉVILLE	51	40	1,28
VIGNEULLES-LÈS-HATTONCHÂTEL	1528	939	1,63
VILLE-EN-WOËVRE	122	87	1,40
VILLERS-SUR-MEUSE	309	133	2,32
WARCQ	191	88	2,17
WOEL	205	153	1,34
HAUDIOMONT		6	
SAINT-MAURICE-SOUS-LES-CÔTES		9	
TOTAL	11 441	6 543	1,73

# 1.2. MODE DE GESTION ET COMPÉTENCES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le service de l'eau du SieLL est un ÉPIC, Établissement Public à caractère Industriel et Commercial, compétent en matière de :

			Oui	Non
	Prod	luction	$\boxtimes$	
	Prote	ection des ouvrages de prélèvement	$\boxtimes$	
	Trait	rement	$\boxtimes$	
	Tran	sfert	$\boxtimes$	
	Stoc	kage	$\boxtimes$	
	Distr	ibution	$\boxtimes$	
Le servi	ce de l	l'eau du SieLL, est un établissement po	ublic mixt	te fermé exploité en :
		Régie avec prestataires de service Régie intéressée		Gérance Délégation de service public : Affermage Délégation de service public : Concession

L'exécutif et les commissions sont chargés de présenter, de dresser, de mettre en œuvre, de diriger, de suivre et d'évaluer le service public de l'eau qu'est le Siell.

Ces compétences sont régies par :

- Le règlement du service public d'eau potable mis à jour et adopté le 20 mars 2013 par le comité syndical
- Les statuts du Siell qui ont été validés par le comité syndical lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2021, puis adoptés par les conseils municipaux et communautaire des membres du Siell et validés par arrêté préfectoral interdépartementaux n° 2022-314 du 22 février 2022, autorisant l'adhésion de la commune de Combres-sous-les-Côtes.

# 1.3. NATURE DU SERVICE

Le service d'eau potable est assuré par le SieLL sous la forme d'une gestion directe. Il assure plusieurs prestations techniques et administratives, à savoir :

- L'entretien des sites de production et de stockage d'eau potable
- L'entretien du parc de compteurs et d'autres prestations sur les réseaux AEP ne nécessitant pas de terrassement
- Le relevé des compteurs et la facturation de l'eau consommée

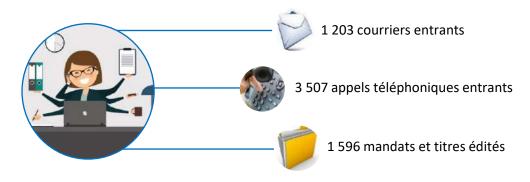
- La gestion courante pour la création des nouveaux branchements (relève des informations, établissement des devis, etc...)
- Les appels d'offres et la maîtrise d'œuvre de certains dossiers de renouvellement ou d'extension de son réseau AEP
- La gestion administrative et financière, assistée de la trésorerie de Saint-Mihiel

# 1.4. ORGANISATION DU SIELL

#### 1.4.1. Le Pôle administratif du SieLL

Les chiffres clés de l'année 2021 :

# 1.4.1.1. Gestion courante



# 1.4.1.2. Gestion des abonnés



# 1.4.1.3. Gestion de la facturation



#### 1.4.2. Le Pôle technique du SieLL

Les chiffres clés de l'année 2021 :

#### 1.4.2.1. Interventions réseau



# 1.4.2.2. Interventions des agents techniques :



Le SieLL fait appel à différents prestataires de services pour les interventions techniques complexes, qui sont actuellement :

# 1.5. **PRESTATAIRES**

# 1.5.1. Marché d'entretien des réseaux d'eau potable et branchements neufs.

L'adjudicataire du marché d'entretien des réseaux est la société SOTRAE SA ayant son siège au 6 allée du Château Gassion 57100 Thionville

Appel d'offre : Procédure lancée le 14/09/2018

Notification du marché : 21/12/2018Début du contrat : 01/01/2019

Durée du contrat : 1 année renouvelable 3 fois par ordre de service.

Montant minimum du marché : 0 € HT/an

Montant maximum du marché : 200 000 € HT/an

Montant des travaux réalisés en 2021 : 122 353,94 € HT - (166 413, € HT en 2020 / 192 846,76 € HT en 2019)

#### 1.5.2. Marché d'entretien des installations électromécaniques et de télégestion.

L'adjudicataire du marché d'entretien des installations électromécaniques, est l'entreprise Électricité Industrielle TRICOT SA, basée 74 avenue de la Malgrange 54140 Jarville-la-Malgrange.

Appel d'offre : Procédure lancée le 03/10/2017

Notification du marché : 05/12/2017

Début du contrat : 01/01/2018

- Durée du contrat : 1 année renouvelable 3 fois par ordre de service.
- Montant minimum du marché : 0 € HT/an
- Montant maximum du marché : 400 000 € HT sur les 4 années cumulées de marché.
- Montant des travaux réalisés en 2021 : 57 186,75 € HT (42 455,79 € HT en 2020 / 40 725,85 € HT en 2019)

# 1.5.3. Missions d'assistance à Maître d'ouvrage – Diverses missions.

Le bureau d'études adjudicataire du marché référencé ci-dessus est le bureau d'études Lorraine Conseils AMO, situé 4 rue Graham Bell 57070 Metz.

Notification du marché : 26/05/2021

- Début du contrat : 26/05/2021

- Durée du contrat : jusqu'au 31/12/2021.

Montant maximum du marché : 25 000 € HT/an (Pas de montant minimum)

Montant des études ponctuelles réalisées en 2021 : 10 970 € HT - (1692 € HT en 2020 / 4 750 € HT en 2019)

# CHAPITRE II. INDICATEURS TECHNIQUES

# EAUX BRUTES

Au cours de l'année 2021, le SieLL disposait de 10 sites de production, captant ou exploitant 16 ressources possédant toutes leurs périmètres de protection définis par arrêtés de D.U.P. respectifs.

Les points de prélèvement d'eau brute exploités par le SieLL sont composés de :

- Captages de sources de type « galerie drainante » et de type « chambre de réunion de drains » situé à Deuxnouds-aux-Bois (annexe de Lamorville) Création 1950 Unité de distribution : Plaine de la Woëvre Sud
- Captage de sources de type « collecteur d'amenée et chambre de captage et de décantation » situé à Dompierre-aux-Bois Création 1984 Unité de distribution : Plaine de la Woëvre Sud
- Deux forages « peu profonds » sur nappe libre situés à Troyon Création 2009 Unités de distribution : Plaine de la Woëvre Nord et Val-de-Meuse
- Captages des sources Hautes (drains collecteur) et Basses (puits avec drains collecteur) de Jonvaux Création NC Unité de distribution Trésauvaux / Les Éparges
- Captage de type « drains captant avec barbacanes » pour la source dite du Bois le Prêtre n°1 Création 1900 Unité de distribution d'Eix
- Captages de type « galerie drainante » pour la source dite du Fond de Vionlut et de type « chambre de réunion de drains » pour la source dite de la fontaine des Vignes Création 1927 Unité de distribution Ranzières
- Captage de type « galerie drainante » pour la source dite de Sous-Pourmont Création 1930 Unité de distribution Varvinay
- Captage de type « galerie drainante avec barbacanes » pour la source dite de la Tourière Création 1930
   Unité de distribution Savonnières-en-Woëvre
- Un forage « peu profond » sur une source dite du Lavoir Création NC Unité de distribution Senonville
- Captages de type « galerie drainante » pour les sources dites de la chapelle Sainte Vanne Création début du 20<sup>ème</sup> siècle Unité de distribution Herbeuville

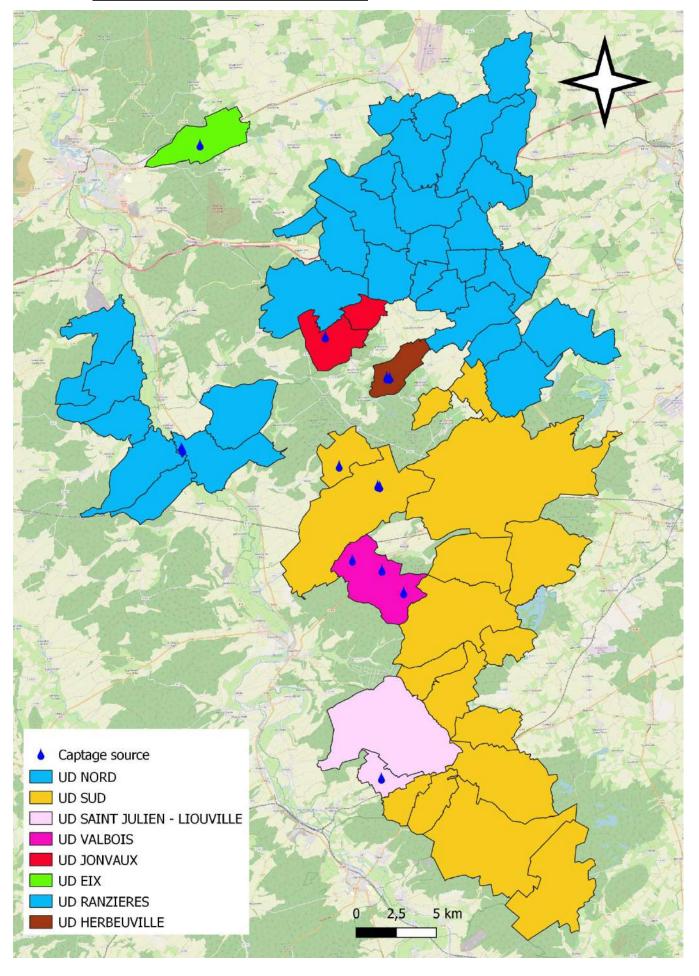
Pour information, les points de prélèvement des captages de l'unité de distribution Ranzières ne sont plus exploités par le SieLL depuis juillet 2021.

Pour rappel, ne sont plus exploités depuis novembre 2020, les points de prélèvement suivants :

- Forage sur nappe libre situé à Villers-sur-Meuse Création 1961 Unité de distribution Tilly Villers
- Captages des sources Hautes (drains de captage) et Basses (drains de captage) de Mexico Création 1930
   Unité de distribution Les Monthairons
- Captage de la source dite de la Côte du Frênes (drain captant) Création NC Unité de distribution Ancemont.

Toutes ces ressources ont été substituées par les forages de Troyon, permettant ainsi le basculement de ces communes sur l'unité de distribution Nord - Branche Val de Meuse du syndicat.

# 1.1. LES UNITÉS DE DISTRIBUTION DU SIELL



# 1.2. UNITÉS DE DÉSINFECTION

Compte tenu de la qualité de ses eaux brutes, le Siell dispose actuellement de 8 unités de désinfection.

Tableau n°2 : Unités de désinfection

N°	Site	Site Provenance de l'eau	
1	Station de pompage de Deuxnouds- aux-Bois	Sources Haute du village et de l'égayoir	Désinfection au chlore gazeux
2	Station de pompage de Dompierre- aux-Bois	Source du Vivi	Désinfection au chlore gazeux
3	Station de reprise de Troyon	Forages du Pont de la Trinité	Désinfection au chlore gazeux
4	Station de pompage de Saint-Julien- sous-les-Côtes	Source Fond de la Vau Mécrin	Désinfection par javellisation
5	Réservoir de Varnéville	Mélange des sources issues de Deuxnouds et Dompierre-aux-Bois	Désinfection par javellisation
6	Réservoir de Trésauvaux	Sources de Jonvaux	Désinfection par javellisation
7	Station de surpression d'Eix	Source du Bois le Prêtre	Désinfection par javellisation
8	Forage de Senonville	Source du Lavoir	Désinfection par javellisation

# 2. LES INTERCONNEXIONS DE SÉCURISATION

# 2.1. <u>INTERCONNEXION AVEC LE SIE DE PIENNES</u>

L'interconnexion avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de PIENNES se trouve sur la commune de Lanhères.

Cette interconnexion de sécurisation réalisée dans les années 1982 - 1983, peut desservir 7 communes de l'extrême nord du secteur de distribution du Siell, et sert uniquement en dépannage lors de l'entretien annuel du réservoir de Buzy-Darmont, lors d'une éventuelle casse réseau avant le réservoir de Buzy ou autres disfonctionnements. En 2021, l'interconnexion n'a été utilisée par le Siell.

Les communes pouvant être desservies sont Béchamps (54), Boinville en Woëvre, Buzy-Darmont, Gussainville, Parfondrupt, Saint-Jean-lès-Buzy, Warcq.

# 2.2. INTERCONNEXION AVEC LA VILLE D'ÉTAIN

Cette interconnexion réalisée en 2013, permet de sécuriser principalement la ville d'Étain via le réseau de distribution de la commune de Warcq, adhérente au SieLL. Néanmoins en cas de nécessité, la commune de Warcq pourra être desservie par le réseau de distribution de la ville d'Étain.

Au cours de l'année 2021, aucun incident n'a nécessité l'alimentation de la commune de Warcq via cette interconnexion. En revanche la ville d'Étain a été sécurisée à hauteur de 2 021 m3 durant l'année 2021.

#### 2.3. INTERCONNEXION AVEC LE SIE DU SOIRON

L'interconnexion avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du SOIRON se situe sur le village de Saint Benoît, commune de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

Cette interconnexion de sécurisation réalisée entre les années 2011 et 2014, peut desservir l'ensemble des communes de l'Unité de Distribution Sud (voir Chap. 2 - art 1.1 – Carte des unités de distribution).

En 2021, l'interconnexion n'a pas été utilisée, hors fonctionnement bimensuel des pompes pour entretien.

# 3. LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE DU SIELL

#### 3.1. LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Les captages publics d'eau destinée à la consommation humaine font l'objet d'une autorisation de prélèvement (référence : Loi sur l'eau, du 3 janvier 1992). Déterminés par Déclaration d'Utilité Publique (DUP), des périmètres de protection sont instaurés autour des captages, après une procédure technique et administrative.

La protection d'un captage se compose en fait de trois périmètres, déterminés selon les risques de pollution et la vulnérabilité du captage. Les interdictions, prescriptions et recommandations sont proposées en conséquence :

- Un périmètre de protection immédiate autour du point de prélèvement, dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété et où toute activité est interdite.
- Un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel peuvent être interdites ou réglementées toutes activités ou installations portant atteinte directement ou non à la qualité des eaux.
- Si la situation le nécessite, un périmètre de protection éloignée, à l'intérieur duquel les activités et installations peuvent être réglementées.

Ces périmètres de protection sont proposés par un expert indépendant et désigné par le préfet, l'hydrogéologue agréé. Le rapport géologique est une pièce maîtresse de la mise en place d'une protection réglementaire.

L'objectif premier des périmètres de protection est de lutter contre les pollutions locales, ponctuelles et accidentelles. La lutte contre les pollutions diffuses, quant à elle, n'est généralement efficace que par la mise en place d'actions générales de préservation du milieu sur l'ensemble des bassins versants.

#### 3.2. INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)

Comme avancé dans les articles précédents « Nature des ressources exploitées et infrastructures », toutes les ressources en eau potable ne disposent pas d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique – DUP et/ou sont en cours d'instruction :

- Source du Vivi Territoire de Dompierre-aux-Bois : DUP en date du 13 août 1981
- Source de Sous-Pourmont : Territoire de Varvinay : DUP en date du 13 mars 1986
- Source de la Tourière : Territoire de Savonnières-en-Woëvre : DUP en date du 13 mars 1986
- Source du Lavoir : Territoire de Senonville : DUP en date du 13 mars 1986
- Sources Hautes et de l'Égayoir Territoire de Deuxnouds aux Bois : DUP en date du 8 novembre 1993
- Sources dites de la chapelle Sainte Vanne Territoire d'Herbeuville : DUP en date du 28 septembre 2006
- Source Fond de la Vau Mécrin Territoire de Saint-Julien-sous-les-Côtes : DUP en date du 27 mars 2008
- Forages du pont de la Trinité : Territoire de Troyon : DUP en date du 14 décembre 2012
- Source du Bois le Prêtre : Territoire de Eix : DUP en date du 5 mars 2014
- Sources dites du Fond de Vionlut et de type et de la fontaine des Vignes : Territoire de Ranzières : Avis hydrogéologue : 28 septembre 2017
- Sources de Jonvaux : Territoire des Éparges : DUP en date du 29 juin 2018

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice, dit indice d'avancement de protection de la ressource en eau, est déterminé par les différentes étapes de la procédure et selon un barème :

- 0% = Aucune action de protection
- 20% = Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% = Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% = Dossier déposé en préfecture
- 60% = Arrêté préfectoral
- 80% = Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (acquisitions, servitudes et travaux)
- 100% = Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi de son application

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 90 % <sup>(1)</sup>, taux supérieur à l'année 2020 de 12% en raison de missions environnementales engagées sur certaines ressources. Le SieLL a intégré une nouvelle ressource, celle de la commune d'Herbeuville (Sources dites de la chapelle Sainte Vanne) dont la DUP est validée par arrêté Préfectoral depuis 2006.

Le Siell a également arrêté l'exploitation des ressources des communes de Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse, Les Monthairons, Ancemont et Ranzières depuis novembre 2020 et juillet 2021. Toutes ces communes sont dorénavant desservies par les eaux issues des forages du pont de la Trinité, territoire de Troyon.

Le Siell, en collaboration avec la chambre d'agriculture, a engagé depuis 2020, auprès des exploitants agricoles, une démarche collective visant une diminution des apports de produits phytosanitaires ou un changement de mode cultural sur les aires d'alimentation de certains captages (AAC). Sont concernées les AAC de l'ancienne ressource des Monthairons (Les sources de Mexico), du village de Senonville (source du Lavoir), de Saint Julien sous les côtes (Source Fond de la Vau Mécrin) et de Troyon (forages du pont de la Trinité) en raison de son importance stratégique et territorial.

La majorité des exploitants concernés a signé avec le SieLL une convention individuelle pour une durée de 3 ans, à savoir :

- Les Monthairons : 5 engagements / 8 ont été signés, soit 90% de la Surface Agricole Utilisée (SAU)
- Saint-Julien-sous-les-côtes: 10 engagements / 10 ont été signés, soit 100% de la SAU
- Senonville : 2 engagements / 3 ont été signés + 1 engagement prévu en 2022

Certains exploitants agricoles ne se sont pas engagés en raison d'un mode cultural compatible à cette démarche collective (agriculture de conservation des sols, maintient de surface en herbe ou prairie permanente).

<sup>(1)</sup> NOTA BENE : Calcul de l'indice en fonction des volumes vendus par Unité de Production (Pas de comptage Eau Brute sur les ressources de Ranzières et des villages de Varvinay et Savonnières-en-Woëvre, commune de Valbois)

#### 4. BILAN 2021

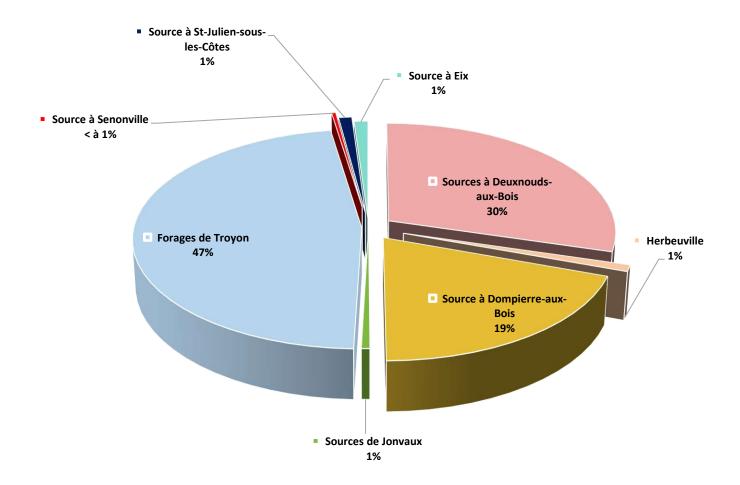
# 4.1. BILAN DE PRODUCTION ET D'ACHAT D'EAU

Le service public d'eau potable a prélevé 1 061 752 m³ pour l'année 2021. Ne sont pas comptabilisés, les prélèvements des sources de Ranzières et des villages de Varvinay et Savonnières-en-Woëvre, commune de Valbois Comme évoqué précédemment, la commune de Ranzières a fait l'objet de travaux de rénovation totale des infrastructures de distribution d'eau potable comprenant l'arrêt de l'exploitation des ressources historiques de la commune et un raccordement sur l'unité de distribution dite de Troyon. Pour les deux villages de Varvinay et Savonnières-en-Woëvre des travaux de réhabilitation totale des infrastructures d'eau potable seront engagés au cours de l'année 2022 avec la pose de dispositif de comptage à chaque point de prélèvement.

Les eaux prélevées sont 100% souterraines.

Graphique n°3: Répartition de la production d'eau potable par unité de production ou d'interconnexion

# Répartition de la production 2021



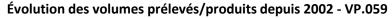
- Sources à Deuxnouds-aux-Bois Herbeuville
- Source à Dompierre-aux-Bois
   Sources de Jonvaux
- Forages de Troyon
   Source à Senonville
- Source à St-Julien-sous-les-Côtes
   Source à Eix

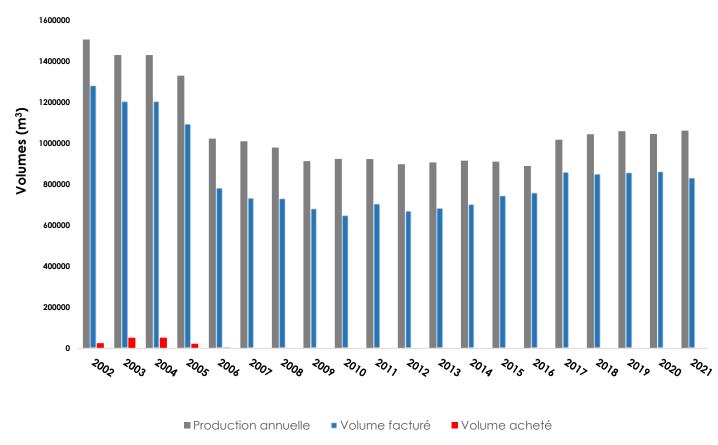
# 4.2. <u>ÉVOLUTION DES VOLUMES PRÉLEVÉS / PRODUITS</u>

Tableau n° 3 : Évolution des volumes prélevés/produits

Volumes produits (m³)	2018	2019	2020	2021	Évolution	2020 / 2021
Sources à Deuxnouds-aux-Bois	310 727	278 531	293 027	313 748	⊅ 20 721	<i>7</i> 1 7,07%
Source à Dompierre-aux-Bois	187 950	224 741	207 610	206 230	⊿ 1 380	≥ 0,66%
Forages de Troyon	423 783	445 727	428 099	499 994	<b>⊅</b> 71 895	⊅16,79%
Source à St-Julien-sous-les-Côtes	15 260	13 745	15 076	10 994	<b>△</b> 4 082	≥ 27,08%
Sources de Jonvaux		7 828	7 574	5 855	⊿ 1719	≥ 22,70%
Source à Eix		12 405	11 984	11 505	⊿ 479	ڬ 4,00%
Source à Senonville			3 651	3 476	175 لا	<b>⊿4,79%</b>
Sources à Herbeuville				9 950		
Interconnexion SIEP à Lanhères	72	202	0	0	→ 0	→ 0,00%
Total	1 044 228	1 059 040	1 045 202	1 061 752	16 550	1,58%

Graphique n°4: Évolution des volumes prélevés/produits depuis 2002 – VP.059





# 4.3. BILAN ÉNERGÉTIQUE

Le tableau ci-dessous indique les consommations électriques des sites de production d'eau potable pour l'année 2021

Tableau n°4 : Bilan énergétique par ouvrage de production et global :

Intitulé		Station de Deuxnouds aux Bois	Station de Dompierre aux Bois	Station et forages de Troyon
Energie consommée		221 494 KW	176 013 KW	429 411 KW
Volume pompé		313 748 m3	206 230 m3	499 994 m3
Consommation	spécifique	0,706 KWH/m3	0,853 KWH/m3	0,859 KWH/m3
Energie	Heure pointe	761 KW	419 KW	1 018 KW
consommée	Heure pleine	18 953 KW	16 570 KW	26 797 KW
durant	Heure creuse	201 780 KW	159 024 KW	401 596 KW
TOTAL		221 494 KW	176 013 KW	429 411 KW

Intitulé		Station de St Julien sous les Côtes	Station de Trésauvaux	Station de pompage d'Eix
Energie consommée		4 256 KW	2 888 KW	6 253 KW
Volume pompé		10 994 m3	10 994 m3 5 855 m3	
Consommation	spécifique	0,387 KWH/m3	0,493 KWH/m3	0,544 KWH/m3
Energie	Heure pointe			
consommée	Heure pleine	1 388 KW	2 071 KW	6 253 KW
durant	Heure creuse	2 868 KW	817 KW	
TOTAL		4 256 KW	2 888 KW	6 253 KW

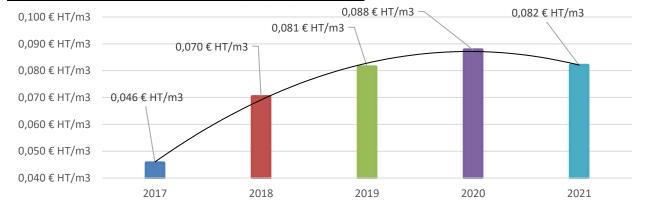
Intitulé		Intitulé Station de pompage des Senonville		Répartition en % de l'énergie consommée	
Energie consommée		10 745 KW	851 060 KW	en fonction des	
Volume pompé		3 476 m3	1 051 802 m3	contacts EDF	
Consommation	spécifique	3,091 KWH/m3	0,809 KWH/m3		
Energie	Heure pointe		2 198 KW	0,26%	
consommée	Heure pleine	10 745 KW	82 777 KW	9,73%	
durant	Heure creuse		766 085 KW	90,02%	
TOTAL		10 745 KW	851 060 KW	100,00%	

La consommation énergétique moyenne de pompage est de 0,809 KWH/m3 pour l'année 2021. Elle est identique à celle de l'année 2020.

Tableau n°5 : Bilan énergétique global annuel par ouvrage de production

Site		2017	2018	2019	2020	2021
Station de De	euxnouds-aux-Bois	287 845 KWH	218 994 KWH	186 428 KWH	217 719 KWH	221 494 KWH
Station de Do	ompierre-aux-Bois	129 932 KWH	160 823 KWH	187 984 KWH	176 205 KWH	176 013 KWH
Forages et sta	ation de Troyon	402 240 KWH	411 541 KWH	411 410 KWH	405 368 KWH	429 411 KWH
Station de St-	-Julien-sous-les-Côtes	4 899 KWH	4 737 KWH	4 080 KWH	4 196 KWH	4 256 KWH
Station de Tro	ésauvaux / Les Éparges	732 KWH	369 KWH	811 KWH	846 KWH	2 888 KWH
Station d'Eix					4 486 KWH	6 253 KWH
Station de Se	Station de Senonville				9 338 KWH	10 745 KWH
Intitulé	Intitulé					
Energie conso	ommée	825 900 KWH	838 026 KWH	826 096 KWH	845 951 KWH	851 060 KWH
Volume pom	pé	1 017 797 m3	1 044 228 m3	1 059 040 m3	1 045 202 m3	1 051 802 m3
Consommatic	on spécifique	0,811 KWH/m3	0,803 KWH/m3	0,780 KWH/m3	0,809 KWH/m3	0,809 KWH/m3
	Prime fixe	193,20€	685,69€			
	Conso Σ	29 883,71 €	32 111,64 €	44 924,29 €	47 518,01 €	47 874,54 €
Dépense Hors TVA	TURPE	16 753,89 €	17 937,58 €	18 579,75 €	20 050,09 €	19 075,60 €
	Taxes et Contributions	22 827,94 €	22 703,73 €	22 719,69 €	24 148,17 €	19 299,99 €
	Total	46 454,01 €	73 438,64 €	86 223,73 €	91 716,27 €	86 250,13 €
Coût unitaire		0,046 € HT/m3	0,070 € HT/m3	0,081 € HT/m3	0,088 € HT/m3	0,082 € HT/m3





# 5. VOLUMES FACTURÉS ET RENDEMENTS

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- Annuelle pour tous les abonnés ne disposant pas d'un compteur équipé en radio-relève (distribution d'un carton relevé-confiance en mars de chaque année)
   Semestrielle pour les abonnés disposant d'un compteur équipé d'un module radio (Relevé des
- Semestrielle pour les abonnés disposant d'un compteur équipé d'un module radio (Relevé des compteurs en mars/avril, et entre septembre et décembre de chaque année)

☐ Trimestrielle

☐ Quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- Annuelle pour tous les abonnés ne disposant pas d'un dispositif de comptage. Uniquement les abonnés de la commune de Ranzières et des villages de Varvinay et Savonnières-en-Woëvre, commune de Valbois.
- Semestrielle pour les abonnés (issue d'un relevé réel ou d'un relevé confiance)

☐ Trimestrielle

☐ Quadrimestrielle

Le volume facturé proratisé au titre de l'année 2020 est de 863 902 m3

# 5.1. ÉVOLUTION DES VOLUMES FACTURÉS ET DES RENDEMENTS

Le rendement des réseaux de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans les réseaux de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

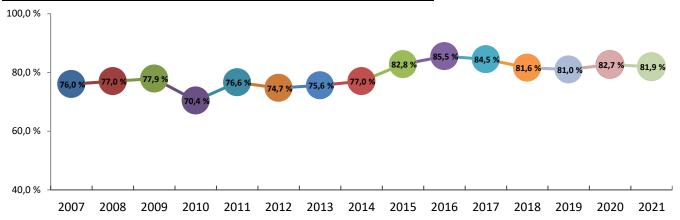
Plusieurs approches existent pour évaluer le rendement hydraulique du réseau. Le rendement primaire du réseau est le ratio entre les volumes comptabilisés aux abonnés et le volume mis en distribution. Les volumes comptabilisés aux abonnés ne tiennent pas compte des eaux de service (nettoyages des infrastructures et consommation propre du service) et des soutirages liés à la défense incendie ou à des prélèvements non autorisés (entretien des voiries, travaux divers...).

Le rendement primaire du réseau est l'indicateur le plus pénalisant, c'est-à-dire qu'il minore au maximum le résultat. L'intérêt de cette approche réside dans la clarté du calcul et donc la transparence qu'elle induit.

Tableau n°6 : Évolution des volumes globaux (prélevés, facturés, comptabilisés)

	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 20 (m³)	020 / 2021 (%)
Volume prélevé (m³)	1 017 797	962 956	1 059 040	1 045 202	1 061 752	⊅ 16 550	⊅ 1,58%
Consommation facturée proratisée sur 365 jours (1) (m³)	859 820	852 287	844 894	859 680	868 638	<b>⊅</b> 8 959	⊅ 1.04%
Consommation annulée / Dégrévée (m³)			12 526	4 223	980	⅓ 3 243	△ 76,79%
Consommation comptabilisée proratisée sur 365 jours (1) (m³)	859 820	852 287	857 420	863 902	869 618	⊅ 5 716	<b>⊅</b> 0,66%
Volume non distribué (m³)	157 977	110 669	201 620	181 300	192 134	⊅ 10 834	<b>⊅</b> 5,98%
Consommations non comptabilisées (Lavages réservoirs, purges réseau, DECI) (m³)	4 000	6 000	5 500	9 500	1 575	☑ 7 925	≥ 83,42%
Rendement primaire (proratisé) (%)	84,48%	88,51%	80,96%	82,70%	82,70% <b>81,90%</b> Perte de 0,8% rendement		-
Rendement global (proratisé) (%)	84,87%	89,13%	81,48%	83,60%	82,05%	Perte de 1,55% de rendement	

# Graphique n°6: Évolution du rendement primaire depuis 2007 – (P104.3)



# 5.2. RENDEMENT PAR UNITÉ DE DISTRIBUTION – ANNÉE 2021

Tableau n°7 : Rendements par Unité de Distribution

	Volumes prélevés	Conso facturée proratisée sur 365 jours	Volumes annulés	Conso comptabilisée proratisée sur 365 jours	Volumes non distribués	Conso non- comptabilisées	Rendement primaire (proratisé)	Rendement global (proratisé)
				(m³)			(	%)
UD SUD	519 978	383 893	444	384 337	135 641	540	73,91%	74,02%
UD NORD	499 994	446 957	511	447 468	52 526	870	89,50%	89,67%
UD SAINT JULIEN - LIOUVILLE	10 994	9 538		9 538	1 456	50	86,75%	87,21%
UD JONVAUX TRÉSAUVAUX	2 735	3 038		3 038	-303	15	100,00%	100,00%
UD JONVAUX LES ÉPARGES	3 120	3 563		3 563	-443	15	100,00%	100,00%
UD EIX	11 505	11 461	25	11 486	19	25	99,83%	100,00%
UD HERBEUVILLE	9 950	8 020		8 020	1 930	10	80,60%	80,70%
UD SENONVILLE	3 476	2 168		2 168	1 308	50	62,37%	63,81%

# 5.3. RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES VOLUMES FACTURÉS PAR TYPE D'ABONNÉS

La population totale raccordée et desservie par les réseaux de distribution d'eau potable, au 31 décembre 2021, est de 11 441 habitants, pour 6 543 abonnés.

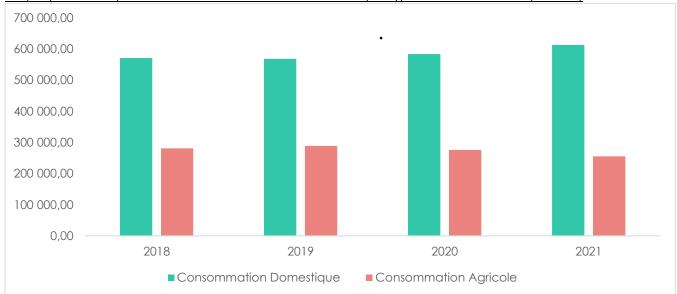
Il est distingué 2 grandes familles d'abonnés :

- Les abonnés domestiques au nombre de 6 141, soit 117 usagers domestiques de plus qu'en 2020,
- Les abonnés exploitants agricoles au nombre de 402, soit 2 abonnements agricoles de plus qu'en 2020

Tableau n°8: Répartition et évolution des consommations par type de consommateur (abonné).

	2018	2019	2020	2021	Évolution 20 (m³)	)20 / 2021 (%)
Consommation Domestique (m³)	571 179	568 556	583 870	613 367	⊅ 29 497	⊅ 5,05%
Consommation Agricole (m³)	281 107	288 863	275 810	255 271	≥ 20 539	≥ 7,45%
TOTAL (m³)	852 287	857 419	859 680	868 638	<b>⊅</b> 8 958	<b>⊅</b> 1,04%





La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 132,76 m³/abonné au 31/12/2021. (133,8 m³/abonné au 31/12/2020)

<sup>(1)</sup> NOTA BENE : Consommation facturée ou comptabilisée proratisée sur 365 jours : Compte tenu de la disparité des dates de relève sur le territoire, la consommation des abonnés par commune a été recalculée sur 365 jours, afin d'avoir une approche plus réelle de leur consommation.

#### 6. PATRIMOINE

# 6.1. DONNÉES LINÉAIRES DES RÉSEAUX

Grâce aux levés topographiques (étude diagnostic) réalisés dans les territoires des membres, leurs mises à jour, la prise en compte des nouveaux réseaux et ceux abandonnés, le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable du SIELL, en date du 31/12/2021, est de :

- 223,3 km pour les réseaux d'alimentation / de transfert,
- 180,8 km pour les réseaux de distribution (hors branchements individuels).

Le linéaire par abonné est de 61,76 mètres hors branchements individuels et 72,1 mètres avec les branchements individuels. Le linéaire moyen par abonné desservi par le SIELL est supérieur de 2 fois la moyenne nationale (pour les réseaux gérés en délégation de service public), qui est de l'ordre de 34 mètres / branchement (donnée transmise par l'organisation "Canalisateurs de France").

Tableau n°9 : Données nécessaires pour calculer les indicateurs de performance et les indices linéaires

Intitulé	Définition	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020 / 2021
Volume produ	uit	1 017 797m³	1 044 156 m <sup>3</sup>	1 059 040 m <sup>3</sup>	1 045 202 m <sup>3</sup>	1 061 752 m³	⊅ 1,58%
Volume réel		859 820 m <sup>3</sup>	852 287 m <sup>3</sup>	857 420 m <sup>3</sup>	863 902 m <sup>3</sup>	871 605 m <sup>3</sup>	⊅ 0,89%
Volume de service du réseau	Volume des pertes lié aux essais et à la défense incendie, aux purges, aux lavages des réservoirs et vols d'eau	4 000 m³	6 000 m³	5 500 m³	9 500 m³	1 575 m³	≥ 83,42%
Volume consommé autorisé	Volume facturé + volume de service du réseau	863 820 m <sup>3</sup>	858 287 m <sup>3</sup>	862 920 m <sup>3</sup>	873 402 m <sup>3</sup>	873 180 m <sup>3</sup>	⊿ 0,03%
Volume de fuites	Volume produit - volume consommé autorisé	153 977 m <sup>3</sup>	185 869 m³	196 120 m³	171 800 m <sup>3</sup>	188 572 m <sup>3</sup>	⊅ 9,76%
Linéaire de ca	nalisation	391,2 km	415,6 km	415,6 km	428,3 km	404,1 km	<b>≥</b> 5,65%

# 6.2. LES INDICES LINÉAIRES

<u>L'indice linéaire de consommation</u>, est égal au volume consommé chaque jour par kilomètre de réseau (hors branchements individuels).

Tableau n°10 : Typologie du réseau suivant l'indice linéaire de consommation établi par l'agence de l'eau

Type de réseau	ILC
Rural	< 10
Semi-rural	10 <ilc<30< td=""></ilc<30<>
Urbain	ILC > 30

<u>L'indice linéaire des volumes non comptés</u>, permet de connaître par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

<u>L'indice linéaire de pertes en réseau</u>, est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Cette perte est calculée par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés.

Tableau n°11 : Référentiel utilisé pour l'appréciation de l'état du réseau

Catégorie du réseau/ILP (m3/j/km)	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Bon	< 1,5	< 3	< 7
ILP acceptable	< 2,5	< 5	< 10
ILP fuyard	< 4	< 8	< 15
ILP très fuyard	> 4	> 8	> 15

Tableau n°12 : Évolution de l'indice linéaire de consommation

Définition / Formule	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020 / 2021
Volume consommé / longueur du réseau de desserte / Nbre de jours dans l'année (ILC)	5,6 m³/km/jour	5,7 m³/km/jour	5,5 m³/km/jour	5,9 m³/km/jour	<b>⊅</b> 6,93%

Pour un réseau de 404,1 km, cet indice est de 7,57 m³/km/jour en 2021, ce qui correspondant à **un réseau de type rural**, suivant la classification établie par l'agence de l'eau.

Tableau n°13: Évolution de l'indice linéaire des volumes non comptés – (P105.3)

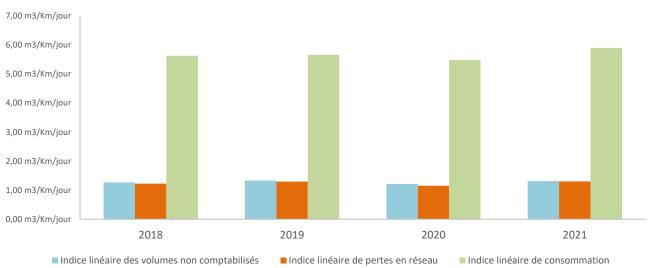
Définition / Formule	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020 / 2021
(Volume de fuites + volume de service du réseau) / longueur du réseau de desserte / Nbre de jours dans l'année	1,26 m³/km/jour	1,33 m³/km/jour	1,16 m³/km/jour	1,29 m³/km/jour	⊅ 11,16%

Tableau n°14 : Évolution de l'indice linéaire des pertes en réseau (106.3)

Définition / Formule	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020 / 2021
(Volume produit – Volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / Nbre de jours dans l'année	1,23 m³/km/jour	1,29 m³/km/jour	1,10 m³/km/jour	1,28 m³/km/jour	<b>⊅</b> 16,34%

Ces hausses sont dues par le fait que les données de linéaire réseau sont issues du SIG du syndicat, qui sont plus fiables et exactes. Ceci nous permet de passer de 428,3km à 404,1km, soit une diminution de 24,2km.

Graphique n°8 : Évolution des indices linéaires



# 7. DÉTAILS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

# 7.1. ÉVOLUTION DU TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX (P107.2)

Tableau n°15 : Évolution du taux de renouvellement des réseaux

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire total (km)	391,2	415,6	415,6	428,3	404,1
Linéaire rénové (km)	0,2	2,125	0,7	10	1,67
Taux de renouvellement (%)	0,13%	0,21%	0,19%	0,61%	0,73%

Le taux moyen de renouvellement (Tr) des réseaux d'eau potable se calcule de la façon suivante pour l'année n (L n = 2021) : Tr = ((L n + L n-1 + L n-2 + L n-3 + L n-4) / 5) / (Linéaire de réseau de desserte)

Tr 2021 = (0,2+2,125+0,7+10+1,67) / 5) / (404,1) = 0,0073 soit 0,73%

# 7.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX AEP (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Tableau n°16 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAU (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		ırtie A)	
VP.238- Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240- Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Oui	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	Oui	15
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on		A et B)	
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243- Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du  ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246-Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248- Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(3)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

# 7.3. <u>DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS</u> DÉFINI PAR LE SERVICE ET TAUX DE RESPECT DE CE DÉLAI (D151.0 & D152.1)

Le délai d'ouverture des branchements est fixé par le règlement intérieur du SIELL. (voir article 1.2 du règlement intérieur du service des eaux) :

- Réalisation des travaux dans un délai de 6 semaines après acceptation du devis par règlement au trésor public, obtention des autorisations administratives (permission de voirie) et réception des réponses aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). En cas d'intempéries, les jours ne sont pas pris en compte et le délai d'intervention est d'autant reporté. Le délai de réalisation a été porté de 4 à 6 semaines du fait de la réforme de la procédure de DT/DICT.
- Mise en service d'un branchement au plus tard le troisième jour ouvré qui suit la demande, lors d'un emménagement dans un nouveau logement doté d'un branchement existant conforme.

Le SIELL n'a pas reçu au cours de l'année 2021 de courrier portant réclamation sur le non-respect du délai d'intervention pour la réalisation d'un branchement neuf, ou la pose d'un nouveau compteur, ou encore la mise en service d'un branchement.

# 7.4. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMÉES (P151.1)

Pour l'année 2021, 7 interruptions de service non-programmées ont été comptées, dont 4 pour des endommagements par des entreprises tierces (8 en 2020, 3 en 2019, 4 en 2018), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,07 pour 1 000 abonnés (1,2 pour 2020 ; 1,13 en 2019 et 0,65 en 2018).

# 7.5. TAUX DE RÉCLAMATIONS (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des r	réclamations reçues	⊠ Oui	□ Non
Nombre de réclamations écrites reçues : 24	(23 en 2020 ; 27 en 202	19)	
Pour l'année 2021, le taux de réclamations est	de 3,66 pour 1 000 abon	nés (3,58 pour 2	2020 et 4,36 en 2019).

# 8. QUALITÉS DE L'EAU DISTRIBUÉE

# 8.1. LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU (P101.1 & P102.1)

Sur le territoire du SIELL, le contrôle réglementaire est réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), autorité sanitaire indépendante du Syndicat. Cette autorité décide des points de prélèvement d'eau et de leur fréquence en fonction du nombre d'habitants. Elle réalise les prélèvements, qui sont ensuite analysés par un laboratoire agréé par la Direction Générale de la Santé. Ces analyses sont réalisées :

- Au niveau de la ressource en eau (eau brute au captage),
- Au point de mise en distribution (eau produite en sortie de station de traitement),
- Au robinet du consommateur (eau distribuée).

Tableau n°17 : Conformité suivant limites et références de qualité

Analyses d'eau	Туре	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses conformes aux limites	Taux de conformité aux limites	Nombre d'analyses conformes aux références	Taux de conformité aux références
Eau brute	Prélèvement à la source	3	3	100%	3	100%
Eau traitée	Prélèvement après traitement	18	18	89%	15	83%
Eau distribuée	Prélèvement au robinet de l'abonné	126	106	84%	119	95%
TOTAL ANALYSE	ES .	147	127	86%	137	93%

Les informations ci-dessus et dessous sont issues de données transmises par l'ARS antenne Meuse.

Tableau n°18: Conformité suivant paramètres d'analyse

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements conformes exercice 2021
Microbiologie	178	157	147	131
Paramètres physico-	178	169	147	147

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

# CHAPITRE III. INDICATEURS FINANCIERS

# 1. TARIFICATION DE L'EAU

# 1.1. MODALITÉS DE TARIFICATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

<u>Tableau n°19 : Tarifs applicables à l'ensemble des usagers disposant d'un dispositif de comptage (sauf communes de Eix et Herbeuville)</u>

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022			
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)					
Abonnement DN 15 mm <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	48,35€	48,35€			
Part proportionnelle (€ HT/m³)					
Prix au m³	1,25 €/m³	1,42 €/m³			
Taxes et redevances	Taxes et redevances				
Taxes					
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %			
Redevances					
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,10 €/m³	0,10 €/m³			
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m³	0,35 €/m3			

Tarification et prestations validées par délibération n°21.01.06 du 13/04/2021 pour toute consommation effective à compter du 01/10/2021 jusqu'au 30/09/2022.

Tableau n°20: Tarifs applicables aux usagers d'Eix

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	65€	65€
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	2,40 €/m³	2,40 €/m³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,10 €/m³	0,10 €/m³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m3	0,35 €/m3

Tarification et prestations validées par délibération n°20.04.12 du 8/12/2020 pour toute consommation effective à compter du 01/01/2021.

Tableau n°21: Tarifs applicables aux usagers d'Herbeuville

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm(1) y compris location du compteur	48,35€	48,35€
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	2,00 €/m³	2,00 €/m³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,10 €/m³	0,10 €/m³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m3	0,35 €/m3

Tarification et prestations validées par délibération n°20.04.13 du 8/12/2020 pour toute consommation effective à compter du 01/01/2021.

Tableau n°22 : Tarifs applicables aux usagers de Ranzières et Valbois ne disposant pas d'un système de comptage

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Abonnement par branchement	48,35€	48,35€
Part fixe (€ HT/an)		
Par Personne présente dans le foyer	33 €/an	33 €/an
Par Unité Gros Bétail (UGB)	12 €/an	12 €/an

<u>Valbois (villages de Savonnières-en-Woëvre et Varvinay)</u>: Tarification et prestations validées par délibération n°20.04.14 du 8/12/2020 pour toute consommation effective à compter du 01/01/2021.

<u>Ranzières</u>: Tarification et prestations validées par délibération n°20.04.15 du 8/12/2020 pour toute consommation effective à compter du 01/01/2021 jusqu'à la mise en service des nouvelles infrastructures d'eau potable et basculement sur l'unité de production de Troyon. À l'issue, tarification commune à tous les membres (Tableau n°19 p 27).

Tableau n°23: Autres abonnements

Communes concernées	Abonnement	
	Diamètre compteur	Tarifs € HT/an
	De Ø 15 à 20mm	48,35€
-	De Ø 25 à 32mm	80,58€
	De Ø 40 à 60mm	112,80€
	De Ø ≥ 100mm	600,00€

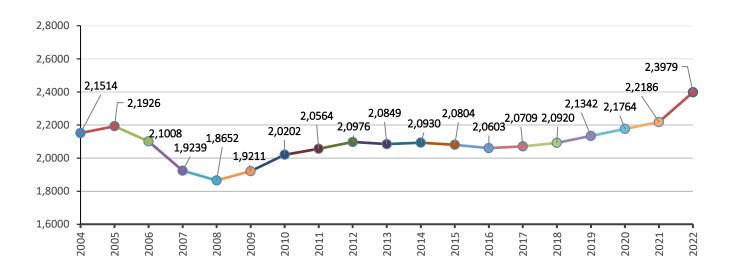
# 1.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont  $^{(1)}$ :

Tableau n°24 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Facture type	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Évolution 2020 / 2021
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	48,35 €	48,35 €	→ 0 %
Part proportionnelle (120m³)	150,00€	170,40 €	<b>⊅</b> 12 %
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	198,35 €	218,75 €	<b>⊅</b> 9,3 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,00€	12,00€	→ 0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00€	42,00€	→ 0 %
Total HT	252,35 €	272,75 €	<b>⊅</b> 7,5 %
TVA	13,88 €	15,00 €	<b>⊅</b> 7,5 %
Total TTC	266,23 €	287,75€	<b>⊅</b> 7,5 %
Prix TTC au m <sub>3</sub>	2,2186€	2,3979 €	<b>₹</b> 7,5 %

Graphique n°9: Indicateur D102.0 Prix TTC au m3 du service de l'eau potable pour 120 m3 au 01/01/N+1



ATTENTION: l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence, de la production à la distribution.

<sup>(1)</sup> Pour une collectivité où différents prix sont pratiqués, on donne le prix concernant le plus grand nombre d'abonnés. Il s'agit donc des prix pour la **commune de Vigneulles-lès Hattonchâtel**. Le prix TTC au m3 du service de l'eau potable pour 120 m3 est identique à chaque commune depuis 2016, suite à l'harmonisation des taxes et redevances de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

# 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2021

# 2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

# 2.1.1. Dépenses de fonctionnement

Tableau n°25 : Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants H.T.
1	Amortissements des immobilisations	37,62%	808 674,09 €
2	Charges à caractère général	26,84%	576 838,89 €
3	Charges de personnel + indemnités des élus	22,55%	484 634,28 €
4	Redevance pollution versée à l'Agence de l'eau	9,27%	199 253,00 €
5	Charges Financières (Intérêts d'emprunts)	3,29%	70 695,20 €
6	Charges Exceptionnelles (annulation de titres + non-valeur)	0,44%	9 363,44 €
	TOTAL:	100,00%	2 149 458,90 €

Tableau n°26 : Détail des charges à caractère général, par ordre décroissant

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants HT
1	Entretien et réparation sur biens mobiliers et immobiliers	25,48%	146 963,25 €
2	Fournitures d'entretien et petit équipement pour réseau	18,50%	106 734,69 €
3	Électricité	17,45%	100 654,00 €
4	Redevance de prélèvement versée à l'Agence de l'eau	9,48%	54 678,00 €
5	Intermédiaires et honoraires, annonces, achat d'études	9,04%	52 147,62 €
6	Locations Matériels (LOXAM-J MAT)	4,77%	27 515,68 €
7	Frais d'affranchissement, télécom, réceptions, frais bancaires	3,32%	19 167,44 €
8	Analyses eau	2,45%	14 157,04 €
9	Assurances	2,28%	13 176,23 €
10	Carburant	2,19%	12 649,28 €
11	Redevance et droit de passage + OM + taxes foncières	1,77%	10 185,49 €
12	Produits de traitement d'eau	1,22%	7 066,08 €
13	Entretien des véhicules	1,08%	6 212,46 €
14	Formations	0,65%	3 722,00 €
15	Fournitures Administratives	0,24%	1 359,33 €
16	Achat d'eau	0,08%	450,30€
	TOTAL:	100,00%	576 838,89 €

# 2.1.2. Recettes de fonctionnement

Tableau n°27 : Détail des recettes de fonctionnement

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants H.T.
1	Vente d'eau	37,68%	1 142 621,00 €
2	Résultats cumulés des années antérieures	34,53%	1 047 066,15 €
3	Abonnements	10,61%	321 624,32 €
4	Amortissement des subventions	8,49%	257 590,76 €
5	Redevance pollution domestique	6,53%	198 055,55 €
6	Produits Exceptionnels (rembt assureur + rembt douanes)	1,14%	34 590,16 €
7	Autres produits de gestion courante + produits financiers	0,39%	11 697,14 €
8	Participation des communes	0,21%	6 300,01 €
9	Travaux (pose compteurs, intervention des agents)	0,20%	6 126,37 €
10	Subvention études (Animations agricoles sur les captages)	0,11%	3 384,00 €
11	Prestation de services	0,08%	2 299,86 €
12	Atténuation de charges (rembt des salaires)	0,04%	1 069,75 €
	TOTAL:	100%	3 032 425,07 €

# 2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

# 2.2.1. <u>Dépenses d'investissement</u>

Tableau n°28 : Répartition des dépenses d'investissement

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants H.T.
1	Travaux réseaux AEP	60,37%	1 082 269,90 €
2	Amortissement des subventions	14,37%	257 590,76 €
3	Remboursement des emprunts	11,62%	208 367,87 €
4	Travaux bât exploitation (station Trésauvaux)	7,13%	127 760,12 €
6	Véhicules	2,99%	53 558,92 €
8	Achat de compteurs et vannes	1,22%	21 935,83 €
9	Matériel informatique + mobilier+ aménagement	1,05%	18 868,93 €
5	Immobilisations incorporelles (Études et licences)	0,97%	17 372,40 €
10	Outillage industriel	0,28%	5 026,06 €
	TOTAL:	100%	1 792 750,79 €

<u>Tableau n°29 : Détail des immobilisations incorporelles (Études et licences)</u>

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants H.T.
1	Schéma de transfert de compétences	65,46%	11 372,40 €
2	Sécurisation du SieLL Nord Sud - Études géotechniques	34,54%	6 000,00 €
	TOTAL:	100%	17 372,40 €

Tableau n°30 : Détail des immobilisations corporelles

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants H.T.
1	Travaux AEP - Rénovation réseau AEP - Commune de Ranzières	43,97%	475 857,24 €
2	Travaux AEP - Sécurisation Val de Meuse Rive Gauche	13,40%	145 004,36 €
3	Travaux AEP - Sécurisation du SieLL Nord Sud	10,95%	118 490,00 €
4	Travaux AEP - Branchements neufs et extension	9,88%	106 925,54 €
5	Études et Missions annexes – Sécu Val de Meuse Rive Droite	9,05%	97 992,89 €
6	Travaux de sécurisation et réhabilitation des sites	6,57%	71 099,60 €
7	Études et Missions annexes – Travaux AEP Valbois / Varnéville	2,07%	22 392,23 €
8	Travaux AEP - Réseau et branchements AEP Dieue sur Meuse	1,71%	18 499,38 €
9	Études - Travaux de réhabilitation du réservoir de Ville en W	1,10%	11 870,00 €
10	Études et Missions annexes – Travaux AEP Ancemont	1,04%	11 300,00 €
11	Moe des travaux de protection des captages de Jonvaux	0,26%	2 838,66 €
	TOTAL:	100%	1 082 269,90 €

# 2.2.2. Recettes d'investissement

<u>Tableau n°31 : Détail des recettes d'investissement</u>

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants H.T.
1	Emprunt Caisse des dépôts	55,63%	4 100 000,00 €
2	Subventions d'investissement	16,37%	1 206 200,92 €
3	Résultat cumulé	14,69%	1 082 897,75 €
4	Amortissement des immobilisations	10,97%	808 674,09 €
5	Avance remboursable Agence	1,63%	120 000,00 €
6	Avance forfaitaire	0,70%	51 777,70 €
	TOTAL:	100%	7 369 550,46 €

Tableau n° 32 : Détail des subventions

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants H.T.
1	Subvention Agences de l'eau	45,47%	548 471,53 €
2	Subvention Région	24,87%	300 000,00 €
3	Subvention État	14,73%	177 626,00 €
4	Subvention / Dotation Collectivités (CC de St Mihiel / SAEP Dieue)	5,77%	69 633,77 €
5	Autres (participation des particuliers aux branchements neufs)	5,33%	64 278,82 €
6	Subventions département 55	2,19%	26 367,55 €
7	Subventions / Dotation des communes	1,64%	19 823,25 €
	TOTAL:	100%	1 206 200,92 €

# 2.3. ÉTAT ET DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)

Tableau n°33 : Détail de la dette

Intitulés	Montant HT
Montant total de la dette au 31 décembre 2021	9 898 643,46 €
Montant remboursé durant l'exercice 2021	280 412,70 €
ل dont en capital	209 886,06 €
ل dont en intérêts	70 526,60 €

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

<u>Tableau n°34 : Durée d'extinction de la dette (P183.2)</u>

Intitulés	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	4 422 160,43 €	8 494974,37 €
Épargne brute annuelle en €	453 010,39 €	386 983,35 €
Durée d'extinction de la dette en années	9,76 années	21,95 années

# 2.4. ÉTAT DES IMPAYÉS FIN 2020

Tableau n°35 : État global des impayés

Intitulé	Montant TTC au 31/12/2020
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2009	79,56 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2010	192,00€
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2011	1 345,44 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2012	746,29 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2013	1 834,47 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2014	4 627,56€
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2015	10 749.34 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2016	7 270,79 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2017	15,080,94 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2018	25 346,92 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2019	27 903,83 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2020	44 458,22 €
TOTAL GLOBAL CUMULÉ	161 857,56 €

Ce tableau est un état des restes à recouvrer totaux par exercice.

# 2.5. TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0)

Cet indicateur permet d'apprécier et/ou de mesurer :

- L'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement,
- La qualité de service à l'usager, par l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues,
- La pérennité économique du service,

#### Les données nécessaires sont :

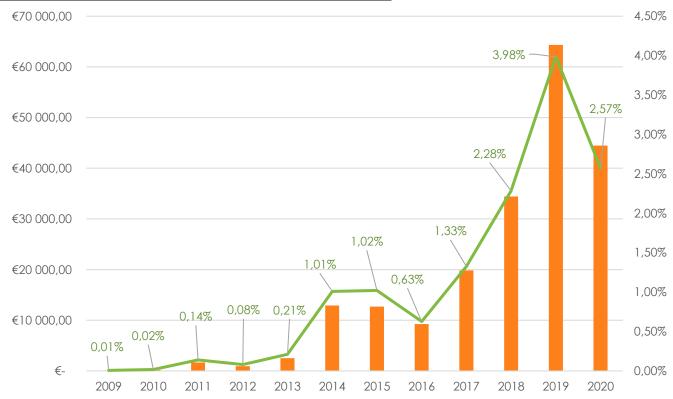
- Le montant des factures « émises au titre de l'année N-1 ». Les factures sont celles dont la date d'émission se situe entre le 01/01/N-1 et le 31/12/N-1, même si ces factures concernent des volumes consommés l'année N-2 (en cas de relevés en décembre N-2 par exemple)
- Montant total des factures « eau » émises au titre de l'année N-1, comprenant :
  - o Part « eau » de l'opérateur éventuel,
  - o Part « eau » de la collectivité,
  - o Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau),
  - o Redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique (Agence de l'eau),
  - o Taxe Voies Navigables de France le cas échéant (partie prélèvement d'eau),
  - o Autres taxes et redevances rattachées au service de l'eau concerné, le cas échéant,
  - La TVA liée à ces factures.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, soit 2020, est de :

- Montant TTC des impayés au 31/12/2021 des factures émises en 2020 = 44 458,22 € TTC
- Montant des factures émises au 31/12/2020 = 1 614 397,87 € TTC

# Taux d'impayés au titre des factures émises en 2020 = (44 458,22 € / 1 728 786,03 €) \*100 = 2,57 %

# Graphique 10 : Évolution des taux d'impayés sur les factures d'eau



# CHAPITRE IV. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

Tableau n°36 :

		ı	ableau n'36 :
Valeur 2021	Valeur 2020		
		lescriptifs des services	Indicateurs de
11 441hab.	11 396 hab.	Estimation du nombre d'habitants desservis	D101.0
2,3979 €/m³	2,2186 €/m³	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	D102.0
3 jours	3 jours	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	D151.0
		de performance	Indicateurs (
86%	88%	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P101.1
93%	95%	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	P102.1
120 Pts	120 Pts	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2B
81,9%	82,7%	Rendement du réseau de distribution (toute UD confondue)	P104.3
1,29 m³/km/jour	1,21 m³/km/jour	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	P105.3
1,28 m³/km/jour	1,15 m³/km/jour	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	P106.3
0,73%	0,61%	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2
90%	78%	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3
0,00127 €/m³	0,0006 €/m³	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	P109.0
1,07 ‰ hab.	1,2 ‰ hab.	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	P151.1
100%	100%	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1
21,95 années	9,9 années	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	P153.2
2,57 %	3,98 %	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0
3,66 ‰ Ab	3,58 ‰ Ab	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	P155.1

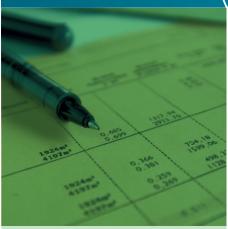


Égalité Fraternité



**Édition mars 2022** 

# L'agence de l'eau



# **POURQUOI DES REDEVANCES?**

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

# LE SAVIEZ-VOUS?

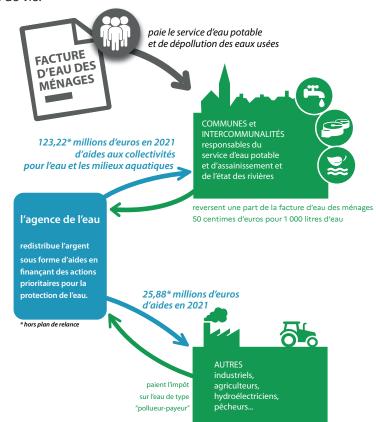
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

www.services.eaufrance.fr

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m³ (Sispea • données agrégées disponibles - 2019).





# NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

 $RPQS-des \ r\'eponses\ \grave{a}\ vos\ questions: https://www.services.eau france.fr/gestion/rpqs/vos-questions$ 

# **D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021?**

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

# recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 € de redevance de pollution pavé par les éleveurs

6,34 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

70,46 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



de redevances perçues par l'agence de l'eau prix des produits 100 EURO en 2021



0,41 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)



0,38 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



5,82 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiaues



1,73 € de redevance cynégétique payé par les usagers concernés (chasseurs)



10,53 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau potable

# À QUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

# interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



4,67 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



39,09 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



7,18 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

d'aides accordées par l'agence de l'eau 100 EURO en 2021

26,48 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable, la gestion quantitative et les économies d'eau





En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

# EN 2021...



SURFACES (EN M²)
DÉSIMPERMÉABILISÉES
OU DÉRACCORDÉES
DU RÉSEAU PUBLIC

520 000

NOMBRE DE CAPTAGES D'EAU
POTABLE "PRIORITAIRES"
BÉNÉFICIANT D'UN PLAN
D'ACTIONS FINANCÉ PAR
L'AGENCE DE L'EAU

130



NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS

293







#### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- · économies d'eau;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- · sensibilisation;
- · communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

# SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage\_2022\_2027



# Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



**>** 



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site